BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°028-2019/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2018-014/PRES DU 21 NOVEMBRE 2018 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE DON N°354-BF et N°TFA 7763-BF CONCLUS LE 21 AOUT 2018 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RENFORCEMENT DES SERVICES DE SANTE (PRSS)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 21 mai 2019

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2018-014/PRES du 21 novembre 2018 portant autorisation de ratification des Accords de don n°354-BF et n°TFA7763-BF conclus le 21 août 2018 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale pour le développement pour le financement du Projet de renforcement des services de santé (PRSS).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 21 mai 2019

Le Président

Alassane Bala SAKANDE

Le Secrétaire de Séance

Oumarou DICKO